

REGLEMENT EXTREME COWBOY RACE DE LA BANDE DU PHARE OUEST 2018

Règlement general :

L'organisation se réserve le droit de refuser n'importe quelle inscription sans responsabilité d'indemnisation pour les raisons suivantes : chèque sans provision, traitement inhumain des chevaux, manque de sportivité, harcèlement et contestation des décisions des juges, secrétaires et/ou personnels employés bénévoles du concours. L'organisation se réserve également le droit de modifier les horaires et programmes du concours en fonction du déroulement des épreuves.

Déroulement des épreuves :

L'épreuve comporte 2 GO (= passages) pour les Youths, Novice, Intermédiaire ,Non Pro et Pro : 1er GO le Samedi 28 Avril 2018. Le 2ème Go aura lieu le Dimanche 29 Avril.

Les Young Guns ne font qu'un seul passage, le Dimanche 29 Avril (l'après-midi à partir de 13h30).

Le classement des concurrents se fera sur un barème combinant un système de notation à points pour chaque obstacle, le temps au chrono sur le parcours et le horsemanship. (**sauf pour les Young Guns qui auront un système de notation spécifique, concours non officiel**).

Les Young Guns (moins de 11 ans) peuvent être accompagnés sur le parcours par un adulte (en main, à pied...), qui franchira ou non les obstacles

LA PROTECTIONS DES MEMBRES DES CHEVAUX EST FORTEMENT CONSEILLÉE.
Éperons autorisés, cravache et enrênements interdits (muserolle croisée, martingales...)

Inspection des chevaux :

Chaque cheval entrant sur le site du concours doit être vacciné contre la grippe équine, le tétanos et doit être identifié par puce électronique, et posséder un carnet SIRE. Chaque cheval doit être assuré en responsabilité civile et une copie de cette assurance vous sera demandée lors de l'inscription.

Chien :

Les chiens des concurrents, propriétaires et visiteurs devront être tenus en laisse en permanence sur les lieux du concours.

Sanctions :

Tout manquement aux règles de sportivité, tout comportement pouvant nuire au bon déroulement de la compétition et de la manifestation en général sur l'enceinte du concours, toutes attitudes, tous comportements s'avérant dangereux pour les autres concurrents lors des périodes de détente pourront, après notification, être sanctionnés par une exclusion immédiate du concours, et ce sans pouvoir prétendre à une quelconque indemnisation ou remboursement des frais d'engagement ou tout autre frais engagé pour cette compétition.

Droit à l'image :

Toutes photos ou films pris sur les lieux du concours pourront servir au développement de la discipline et donc être publiés sur tous les supports servants à la promotion. Ils ne pourront donc pas prétendre à une quelconque indemnisation.

Inscriptions :

Toutes les inscriptions sont à faire sur le formulaire prévu à cet effet à raison d'une feuille par cheval. Les participants sont responsables des erreurs sur leur bulletin d'inscription.

La date limite de réception des engagements, réservations des paddocks/ boxes et réservations des repas est fixée au 16 Avril 2018. Passé ce délai, les inscriptions seront majorées de 50% et les annulations ne seront pas remboursées.

Tout dossier d'engagement devra être accompagné:

- ✓ Copie de l'attestation en responsabilité civile (RC) du cavalier en action d'équitation, y compris travail du bétail.
- ✓ Copie de l'attestation en responsabilité civile (RCPE) du propriétaire du cheval, hors action d'équitation. LA LICENCE FFE N'EST PAS ACCEPTEE EN JUSTIFICATIF D'ASSURANCE.
- ✓ Les cavaliers mineurs doivent fournir une autorisation parentale de participation au concours.

La participation au concours ne pourra être enregistrée sans la fourniture des documents demandés et la réception du dossier d'engagement complet dans les délais indiqués sur le formulaire.

Responsabilité :

L'organisation (les officiels et bénévoles) ne pourra être tenue responsable, ou même voir leur responsabilité partiellement engagée, par tout incident ou accident causé par un cheval participant à la manifestation. Tous vols et destructions volontaires ou involontaires ne pourront être imputés en responsabilité aux organisateurs de concours. Les participants sont responsables individuellement de tout préjudice ou tort causés à un tiers par eux-mêmes ou leur chevaux et s'engagent par la signature des présentes à renoncer à tout recours qu'eux-mêmes ou leurs assureurs en droit d'exprimer contre toute personne détachée à l'organisation et/ou la mise en œuvre du concours.

Je déclare adhérer totalement au règlement tel qu'il est défini ci-dessus, m'engage être en possession et à fournir les documents d'assurance demandés et à faire honneur à l'éthique de l'Extreme cowboy race et aux associations ou fédérations dont je suis membre.

NOM : Prénom :

Adresse:

Téléphone : Email :

Fait à : le :/...../..... Signature : Mention à recopier : « bon pour accord »